



# SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS

Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16

E-mail : [snui@snui.fr](mailto:snui@snui.fr)

<http://www.snui.fr>

PhT1104

Paris le 15 novembre 2004

Monsieur Serge Colin  
Secrétaire Général du SNUI  
A  
Monsieur Bruno Parent  
Directeur Général des Impôts  
86/92 allée de Bercy  
75572 PARIS CEDEX 12

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons été de nouveau interpellés par des agents et, plus particulièrement, des vérificateurs sur les difficultés qu'ils rencontrent pour être remboursés de leurs frais kilométriques, comme nous vous l'avons déjà mentionné dans notre courrier du 1<sup>er</sup> octobre dernier. Ces agents, qui utilisent leur véhicule personnel pour les besoins du service, sont amenés à déposer des états de frais de déplacement faisant apparaître les kilomètres parcourus pour remplir leur mission.

Outre le fait que les indemnités kilométriques ne couvrent pas la réalité des frais engagés, trop de directions ne prennent pas en compte la réalité des distances parcourues par les agents, mais utilisent des barèmes orthodrométriques pour calculer les remboursements de frais. Cette pratique sous entend de la part de ces directions que les agents feraient des états de frais fantaisistes, ce que le SNUI récuse. De plus cette méthode de calcul ne repose sur aucun fondement juridique et lèse encore un peu plus les agents qui voient là un motif supplémentaire pour participer à l'action des voitures au garage.

En conséquence, nous vous demandons que les Directions cessent sans tarder ces méthodes de calcul arbitraire et prennent en considération les états de frais des agents pour les kilomètres réellement parcourus.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de mes salutations distinguées.

Serge COLIN

**Le Secrétaire Général**